

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 février 2018 à 18H30

Présents : M. JOUVENEL Edmond, M. MAZIER Christian, M. FOURNIER Daniel, M. OUALID Jean-Marc, M. Raymond JEAN, M. GARCIA Manu, M. SAMUYLLO Denis, M. MIGNARD Gérard, Mme GARNIER Marilyne

Absents : Mme GUAQUIERE Florence

A été nommé secrétaire : M. JEAN Raymond,

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Utilisation prévue des locaux municipaux dans le Mas Pascal en gestion du crise.

M. le Maire fait lecture d'un courrier à envoyer à la Préfecture expliquant que le Mas Pascal ne sera pas utilisé pour accueillir des sinistrés en cas de crue de la Cèze.

Vote favorable à l'unanimité

Autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

Vote favorable à l'unanimité

Approuver le zonage d'assainissement sur le secteur du chemin de Bellefeuille

La commune a effectué des travaux sur les réseaux d'assainissement chemin de Bellefeuille suite aux conclusions de schéma directeur d'assainissement. Il est nécessaire d'approuver le zonage d'assainissement. Le Maire présente le plan de zonage. Accepté à la majorité 9 Pour et 1 abstention (Gérard Mignard).

Convention de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres pour la SACPA et 30 millions d'amis

Le Maire donne lecture du projet de convention entre la SACPA et la commune de La Roque sur Cèze. La municipalité de La Roque sur Cèze s'est rapprochée de la SACPA en raison son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des population de chats libres. La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation.

Vu la convention établie entre la Fondation Clara et la commune, la SACPA s'engage à prendre en charge les frais de stérilisation et tatouage des chats errants à hauteur de 90€ TTC par chat capturé.

Accepté à l'unanimité

Demande de subvention à la Région Occitanie : Rénovation du Mas Pascal

Le Maire explique que dans le cadre des travaux envisagés au Mas Pascal, la Région subventionne certaines opérations

- Aménagement et qualification des espaces publics

Cour du Mas, jardin ou square qui serait situé côté ouest du Mas et dans l'éventualité d'un déplacement du monument aux Morts.

Accepté à l'unanimité.

- Rénovation énergétique des bâtiments publics

Une salle communale serait aménagée ainsi que des locaux pour les employés municipaux.

Accepté à la majorité 9 pour et 1 contre (Mignard Gérard)

- Mise en accessibilité des espaces publics

Mise en accessibilité pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans le Mas Pascal. Accepté à l'unanimité

Achat et aménagement du Mas Pascal

Le Maire rappelle le projet d'achat et d'aménagement du Mas Pascal. Il est nécessaire de délibérer pour l'achat et les demandes de subvention.

Accepté la majorité 9 pour 1 contre (Mignard Gérard)

Renouvellement de contrat pour M. RASERA Philippe

M. Rasera Philippe en CAE depuis 2 ans sur la commune ne bénéficie plus d'aide de l'Etat. Le Maire propose de renouveler son contrat en CDD pour une période de 1 an.

Accepté à l'unanimité.

Convention groupement de commandes par le SIVU

Le SIVU propose une convention dans le but d'obtenir des conditions plus avantageuses afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Les communes membres doivent délibérer afin d'accepter ou non la proposition.

Accepté à l'unanimité.

Désigner une correspondante pour le CAUE

Il est nécessaire de désigner un membre du conseil en tant que correspondant auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard).

Mme GARNIER Marilyne est volontaire. Accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

- M. OUALID expose la réunion tenue à la Préfecture du Gard en présence de la DDTM, la DREAL, la DRAC, relative au permis de construire du Mas Pascal. Avis très favorable.
- M. SAMUYLLO évoque la réunion relative au court métrage en préparation sur les dangers des Cascades du Sautadet.
- Mme LAURICLLA Andrée fait don de la parcelle A450 d'une superficie de 1 hectare à la commune. L'acte notarial est en cour de rédaction.
- Présentation d'un livret pour l'accompagnement des aînés par le Département. Renseignement en Mairie.
- Des administrés se plaignent de la mise en place d'une barrière par les chasseurs. A la demande de la commune cette barrière ne sera fermée que pendant la saison estivale.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h13